

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 février 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.435

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Copie de tous les documents et/ou la liste de tous les dossiers transmis par le bureau du sous-ministre de la Santé du Québec au ministre responsable de la Santé du Québec Christian Dubé et à son cabinet depuis le 1er novembre 2023 à ce jour, le 7 janvier 2024. » (*sic*).

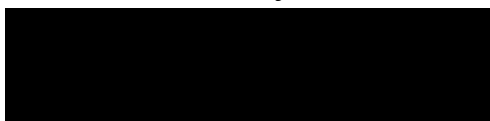
Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Toutefois, certaines informations contenues dans ce document ont été caviardées puisqu'il s'agit d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et ce, conformément aux articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-23